FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 30 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE - 18, RUE DE MARTIGNAC - 75700 PARIS SP 07 - TÉL. 01 42 75 60 00

Sommaire

France Stratégie

Voyagez dans le temps avec Valls et Combrexelle 4
HD Humanité Dimanche - 30/07/2015

Quelle vision à l'horizon 2050 5
Route Actualité - 01/07/2015

Compte personnel d'activité : la réflexion est engagée 6
Editions - Legislatives.Fr - 29/07/2015

RÉFORME. 7
La Semaine Juridique - Social - 28/07/2015

France Stratégie

L'HUMANITÉ DIMANCHE

PAYS : France
PAGE(S) : 35
SURFACE : 23 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION : (163750)
JOURNALISTE : Gérard Filoche

► **30 juillet 2015 - N°472**

LA CHRONIQUE DE GÉRARD FILOCHE

Voyagez dans le temps avec Valls et Combrexelle

En France, qui n'a jamais été aussi riche, la moitié des salariés seulement partent en vacances. Mais en cet été 2015, pendant ce rare temps de congé, une menace renouvelée se prépare contre le Code du travail. Une commission commanditée par Valls, Rebsamen, Macron, dirigée par un certain Jean-Denis Combrexelle, réécrit encore les lois de la République pour y substituer les desiderata du MEDEF. Combrexelle, cela fait 15 ans, sous la droite comme sous la gauche, qu'il « recodifie » : ça consiste à faire reculer pas à pas le droit du travail.

Le 15 septembre, quand vous serez rentré, ils auront écrit un « nouveau Code ». Tel est leur devoir de vacances. Donner les possibilités à chaque entreprise d'adapter votre activité physique et mentale aux impératifs des marges bénéficiaires. Plus question de protéger les licenciés ; il s'agit de donner tout pouvoir au licencieur. Droit individuel contre droit collectif : adaptabilité contre sécurité, flexibilité contre santé, productivité contre bien-être, accords d'entreprise aléatoires contre protection égale du droit, labeur contre bonheur, victoire du capital contre le travail. Profit maximal contre salaire.

Retour avant 2006 et le rejet du contrat première embauche (CPE) cher à Dominique de Villepin ; avant l'hiver 1995 et le mouvement contre la réforme de la retraite de François Fillon ; avant mai 1968 ; avant la Libération et le programme du Conseil national de la Résistance ; avant juin 1936 et le Front populaire ; avant 1919 et les premiers pas de l'Organisation internationale du travail ; avant 1910 et la création du Code du travail, avant le bloc des gauches (1899-1906) ; avant 1892 qui vit naître l'inspection du travail et la médecine du travail ; avant la Commune.

Vous aurez même droit à 3 CDD de suite…

Revenez en forme : en septembre, nous empêcherons ce bond en arrière d'un siècle et demi ! Le Code du travail vivra !

PROFITEZ BIEN DES VACANCES, À LA RENTRÉE, GRÂCE À LEUR NOUVEAU CODE DU TRAVAIL, CE SERA LE XIXe SIÈCLE !

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 40
SURFACE : 0 %
PERIODICITE : Bimestriel

DIFFUSION : (6000)

► 1 juillet 2015 - N°224

MOBILITÉ DURABLE

QUELLE VISION À L'HORIZON 2050 ?

Se livrant au difficile exercice d'une vision prospective, considérant toutes les contraintes afférentes, Dominique Auverlot, chef du département Développement durable à France Stratégie, entrevoit une mobilité sobre et peu émettrice de GES.

Le secteur de la mobilité est soumis à une contrainte principale qu'est celui de la dépense publique, qui reste extrêmement prégnante pour les prochaines années. La dépense publique en France est de 57 points de PIB, sans que le service public français ne soit vraiment meilleur que chez nos voisins. Il est question de ramener cette dépense publique à 50 points de PIB. *« Nous devons énormément gagner en réduction de la dépense publique, c'est un effort qui va être continu pendant de nombreuses années »*, avertit Dominique Auverlot. Cela concerne non seulement l'Etat mais aussi les collectivités territoriales et les autorités organisatrices de transport.

La France est soumise à un problème de compétitivité. Dans le secteur industriel, Si le coût horaire est proche de celui de l'Allemagne dans le secteur industriel, il est supérieur de 30 % dans le secteur du transport et de la logistique. L'objectif de diviser par quatre les émissions de GES à l'horizon 2050 constitue une deuxième contrainte. Arriver à la quasi neutralité des émissions de GES à la fin du XXI[e] siècle constitue un défi redoutable. Il n'est pas sûr que la taxe carbone puisse suffire. Elle constitue pour autant un signal prix essentiel dans l'économie et un vecteur majeur pour tendre vers la transition bas carbone. Pour rappel, de 2000 à 2006, le prix des carburants en France a doublé et le diesel a augmenté de 50 %, les émissions du secteur transport ayant baissé sur la même période de 1, voire 2 peut être 3 %. A l'évidence, l'ordre de grandeur diffère, ce qui signifie que la taxe carbone est nécessaire mais pas suffisante.

Dernière contrainte, l'obligation de laisser aux générations futures la possibilité de se déplacer dans des conditions analogues aux nôtres. Il ne parait pas envisageable d'imaginer des restrictions de déplacements pour les générations futures.

DEUX LEVIERS D'ACTION

A partir de cette équation complexe, la solution consiste logiquement à réduire les volumes de GES émis à chaque trajet automobile. Les progrès sur les moteurs, la réduction du poids des voitures et le numérique embarqué doivent permettre de gagner 50 % de GES d'ici 2050. L'apparition des biocarburants de deuxième génération et l'électrification croissante des voitures amélioreront la situation, sans pour autant éviter l'interdiction des moteurs thermiques en centre-ville. *« Une telle interdiction ne peut pas entrer en vigueur avant 2030 ou 2040 et devra être annoncée longtemps à l'avance afin que chacun puisse acquérir un véhicule hybride, neuf ou d'occasion »*, modère Dominique Auverlot. Pour autant, cette mesure d'interdiction doit s'appliquer à un périmètre suffisamment large afin que les effets soient perceptibles. L'interdiction doit être progressive et évolutive avant que la circulation dans une ville ne soit effectivement transformée. Le rythme de mise en œuvre de cette transition ne pourra se faire du jour au lendemain et impose que la régulation tienne compte du progrès technologique.

Tous droits de reproduction réservés

Compte personnel d'activité : la réflexion est engagée

Le Premier ministre a chargé l'organisme **France Stratégie** de travailler sur le nouveau compte personnel d'activité créé par le projet de loi "dialogue social". Ses premières conclusions devront être rendues à la rentrée.

Tous droits de reproduction réservés

Semaine Juridique -

PAYS : France
PAGE(S) : 9
SURFACE : 12 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION : (3300)

► **28 juillet 2015 - N°30**

RÉFORME. Compte personnel d'activité : réflexion lancée. À l'invitation du Premier ministre, France Stratégie conduit actuellement une réflexion sur les options envisageables pour la mise en place du compte personnel d'activité prévue par le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, définitivement adopté par le Parlement le 23 juillet. Deux réunions se sont pour l'heure tenues, respectivement les 10 et 17 juillet. La commission présentera un **rapport d'étape à l'occasion d'une conférence sociale à l'automne 2015.**

Le projet de loi prévoit par ailleurs qu'une **concertation** sera engagée **avant le 1er décembre 2015** avec les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, qui, si elles le souhaitent, ouvriront une **négociation** sur la mise en œuvre du compte personnel d'activité ». Et qu'**avant le 1er juillet 2016**, le Gouvernement présentera un **rapport** au Parlement sur les modalités possibles de cette mise en œuvre (*Source : Lettre de mission, 6 juill. 2015*).

Tous droits de reproduction réservés